

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 2021

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Françoise Demonja, Nicolas Deuquet, Rémi Durin, Isabelle Evrard, Aurélia Fluteau, David Lamoureux, Isabelle Martini, Sylvain Mauchaussat.

Membres excusés : Monsieur Xavier Devaux ayant donné procuration à Monsieur Jacques-André Boquet. Madame Arnela Salkanovic-Tessier ayant donné procuration à Monsieur Jérôme Ducher.

Secrétariat de séance : Sylvain Mauchaussat est nommé secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2021 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2021.

Informations du maire dans le cadre de ses délégations : Pas d'objet.

ORDRE DU JOUR :

1 – Finances communales

Ecole primaire – Convention avec la Médiathèque de Saint-Sulpice-le-Dunois et demande de prise en charge des frais de transport par le Conseil Départemental de la Creuse

Monsieur Ducher fait part au Conseil du souhait de Madame la Directrice de l'école primaire de La Celle Dunoise, d'emmener les enfants de l'école à la Médiathèque de Saint-Sulpice-le-Dunois dans le cadre d'un projet d'accueil. Il explique également que le Conseil Départemental de la Creuse peut prendre en charge les frais de transport à raison de 3 allers-retours par année civile. Des devis ont été demandés pour 6 sorties prévues entre octobre 2021 et juin 2022 : 432€ TTC (soit 72€ par voyage).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le premier adjoint assurant la suppléance du maire à signer la convention avec la Médiathèque municipale de Saint-Sulpice-Le-Dunois, mandate Monsieur le premier adjoint, assurant la suppléance du Maire, à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Madame Isabelle Evrard entre en séance à 8h20.

2 – Domaine patrimonial et bâtiments communaux

Location de terrains et bâtiment au Paradis de Pablo – bail à établir

Monsieur Boquet rappelle à l'assemblée la présentation du projet de l'association le Paradis de Pablo. Un bail à ferme avait été signé en 2012 pour une durée de 9 années. Le bail arrive donc à

échéance et il convient de le renouveler au nom de l'association « Le Paradis de Pablo » représentée Madame Françoise Capazza sa présidente.
Lecture est faite du bail à signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte le projet de bail ainsi présenté, mandate Monsieur le 1er Adjoint, assurant la suppléance du Maire, à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Parcelle à vendre au lotissement du Pré Montet – prix de vente

Il reste une parcelle de terrain constructible à vendre au n°9 lotissement du Pré Montet, parcelle cadastrée D 1299 et d'une surface de 875m², depuis déjà plusieurs années. Par délibération n°2005-01-15 du 4 février 2005 le prix de vente au m² des parcelles avait été fixé à 15,00€ TTC. Monsieur Boquet, premier adjoint, propose de revoir ce prix à la baisse soit 8,00€ TTC le m² (6,66€ HT) pour être en adéquation avec le marché foncier, espérant ainsi attirer plus facilement des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant la nécessité de faciliter l'accès à la construction d'habitations, décide de fixer le prix du m² de la parcelle à 8,00€ TTC le m², dit qu'une publicité de cette parcelle à vendre sera faite via les différents réseaux d'informations/communications, mandate Monsieur le 1er Adjoint, assurant la suppléance du Maire, à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

3 – Dossiers en cours

Adhésion aux Territoires engagés pour la nature : TEN

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité en cours d'élaboration, construite de manière collective et copilotée par l'Etat et la Région, soulèvera les grands enjeux régionaux et apportera une stratégie commune pour l'ensemble des acteurs néo-aquitains. Dans ce contexte, les Territoires Engagés pour la Nature (TEN) seront un des outils contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie au service de la biodiversité et des acteurs régionaux. En devenant un TEN, la commune participera à une démarche collective par la création de partenariats, elle valorisera ses politiques environnementales et sensibilisera ses citoyens sur les enjeux locaux liés à la nature. Elle pourra bénéficier d'un accompagnement d'ingénierie technique et financier pour le montage et le suivi de ses projets. Ce réseau permet également de profiter de retours d'expériences d'autres collectivités reconnues TEN.

Pour candidater, il suffit de répondre à un questionnaire de candidature en s'engageant à mettre en place entre 1 et 10 actions. A travers ce questionnaire, la commune formalisera un plan d'actions, dans lequel elle s'engage à réaliser un certain nombre d'actions dans un délai de 3 ans. Les actions proposées seront en lien avec ses compétences et proportionnées à ses capacités d'intervention. Un jury régional se réunira courant février 2022 pour sélectionner les lauréats TEN, qui seront reconnus pour la qualité et la cohérence des actions proposées.

Considérant l'intérêt de la commune pour la préservation de la biodiversité,
Considérant les actions entreprises par la commune précédemment comme la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communal, la candidature à une deuxième fleur au concours des villages fleuris de France, ou les actions entreprises sur son territoire comme la réhabilitation des landes humides de Bord, ou encore les projets engagées dans le cadre de la « vallée des peintres », il est

proposé au conseil municipal de candidater aux « Territoires engagés pour la Nature » et d'engager une réflexion sur les actions à entreprendre dans le cadre de la commission « ruralité ».

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide de candidater au projet « Territoires engagés pour la Nature ».

Voisins vigilants – Participation citoyenne

Par délibération n°2011-06-12 du 28 novembre 2011 l'équipe municipale en place avait décidé de la signature d'une convention, d'une durée de deux années et renouvelable par tacite reconduction, avec la Préfecture de la Creuse et le Groupement de Gendarmerie de la Creuse dans le cadre de l'opération « Voisins vigilants et attentionnés ». Des conseillers municipaux ont alors été pressentis pour être désignés « référents ».

Lecture est faite d'un courriel reçu le 7 octobre 2021 émanant de la Communauté de Communes de Brigades de Gendarmerie de La Souterraine accompagné d'une plaquette de l'opération « Participation citoyenne », opération qui remplace « Voisins vigilants et attentionnés ».

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas adhérer au dispositif « participation citoyenne », décide de mettre fin à la convention signée en 2011, mandate Monsieur le 1er Adjoint, assurant la suppléance du Maire, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

4- Informations diverses

Monsieur Boquet donne des information sur le C2RTE (contrat de relance de ruralité et de transition écologique) en cours de préparation au Pays Dunois.

Monsieur Ducher propose au conseil que le service « Illiwap » d'informations soit proposé aux associations communales pour annoncer leurs manifestations. Une information sur les modalités sera envoyée aux associations.

Monsieur Ducher fait lecture d'un courrier envoyé à l'académie concernant l'absence de remplaçants dans les écoles.

Monsieur Boquet présente le nouveau document départemental sur les risques majeurs. Celui-ci recense deux risques supplémentaires pour la Celle Dunoise : le risque radon et le risque rupture de barrage. En conséquence, il faudra mettre à jour le DICRIM et envisager l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur Boquet propose qu'une convention tarifaire pour l'utilisation des gites par la Maison d'Icelle notamment hors saison soit envisagée. Le conseil municipal donne un accord de principe et autorise le bureau à préparer cette convention.

Monsieur Boquet informe le conseil du déroulement de la cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre.

Monsieur Boquet informe le conseil que suite à la démission de Monsieur Landos la commune n'a plus qu'un représentant au conseil communautaire et qu'il revient au conseil de désigner un autre délégué en attendant l'élection d'un nouveau maire. Considérant l'ordre du tableau le conseil désigne Monsieur Ducher comme second représentant de la commune.

Monsieur Boquet informe le conseil de l'arrête préfectoral portant sur l'organisation d'élections complémentaires . l'élection se tiendra le 5 décembre et sera suivie si nécessaire d'un second tour le 12 décembre. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00. Il invite les conseillers à se positionner sur les différents horaires pour la tenue des bureaux de vote.

Monsieur Didier Lamoureux fait un point des travaux dans la commune :

L'enlèvement des embâcles sur le seuil de la Celle sera fait le 3 novembre par le Siarca.

Une Inspection des ponts communaux est en cours, elle permettra de prioriser les travaux à effectuer.

Différentes pannes sont intervenues dans les locaux, un sèche-linge , un lave-vaisselle, et des convecteurs sont à changer.

Considérant l'impossibilité de trouver des épicéas chez notre fournisseur habituel, il demande au conseil de se positionner sur l'achat de sapins « normann » deux fois plus cher. Madame Demonja propose de contacter un autre fournisseur. Le conseil à l'unanimité propose de réduire le nombre de sapins pour rester dans l'enveloppe prévue , si nous nous trouvions dans l'impossibilité de se fournir en épicéas.

Monsieur Boquet fait part au conseil des remerciements de Monsieur Michel Pascal, employé communal, suite aux obsèques de sa maman. Le conseil municipal s'associe à la peine de la famille et renouvelle ses condoléances.

A 22h10, plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos.